

SAMMODE

# Garantie

EINSTEIN/DARWIN/NIEPCE70

# Conditions de garantie

## Gammes EINSTEIN/DARWIN/NIEPCE 70 pour lampes fluorescentes T8 et T5

**SAMMODE, concrétise son engagement en faveur de la qualité et de la durabilité de ses luminaires en accordant à ses gammes EINSTEIN, DARWIN et NIEPCE 70 une garantie qui va au-delà de la garantie légale.**

### 1. Produits

Cette garantie est valable pour tous les luminaires des gammes EINSTEIN, DARWIN et NIEPCE 70 livrés par SAMMODE et équipés de ballasts électroniques ou de ballasts ferromagnétiques pour lampes fluorescentes T5 ou T8, hors versions secourues.

### 2. Garantie de base

La période de garantie pour les luminaires EINSTEIN/DARWIN/NIEPCE 70 pour lampes fluorescentes T5 et T8 est de 3 ans à compter de la date de livraison dans la mesure où les conditions ci-après sont respectées.

### 3. Garantie longue durée

La période de garantie est portée à 5 ans dès lors que les luminaires sont équipés de ballast électronique Industrie (Option I des gammes EINSTEIN et DARWIN).

### 4. Conditions de garantie

La garantie accordée par SAMMODE n'est valable que dans le cadre d'une utilisation normale du luminaire conformément aux normes nationales et internationales en vigueur et conformément aux instructions figurant dans nos catalogues et instructions de montage et d'utilisation. Elle ne s'applique qu'aux défaillances dues à des vices de matériel, de construction ou de production sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

- Les luminaires doivent être utilisés selon les spécifications (produit et application) indiquées. Les valeurs limite de température, de tension et de choc mécanique ne doivent pas être dépassées.
- Les luminaires doivent être utilisés avec des lampes conformes aux spécifications CEI.

Elle ne s'applique pas sur les pièces d'usure (lampes, starters, condensateurs, gélatine de couleur...).

### Conditions supplémentaires applicables aux ballasts ferromagnétiques pour lampes fluorescentes

En conditions extrêmes, starter bloqué, l'augmentation de température induite peut réduire la durée de vie du ballast si les composants défectueux ne sont pas rapidement remplacés. Par conséquent la

garantie n'est valable que si les starters utilisés sont des starters de sécurité et/ou qu'il est prouvé que la lampe et le starter ont été remplacés sans délai.

## Conditions supplémentaires applicables aux vasques de luminaire

SAMMODE propose différentes qualités de matériaux pour ses vasques de luminaire : le polycarbonate pour une excellente résistance mécanique, le méthacrylate pour une bonne résistance aux produits chimiques et aux UV, le coextrudé polycarbonate/méthacrylate pour allier résistance mécanique et résistance aux produits chimiques.

Il appartient à l'utilisateur de se renseigner auprès de SAMMODE sur la compatibilité de la vasque choisie avec l'environnement du luminaire.

## Conditions supplémentaires applicables à l'entretien des parties métalliques en acier inoxydable

SAMMODE propose deux nuances d'aciers inoxydables : l'inox 304L adapté à la majorité des applications industrielles et architecturales, l'inox marine 316L qui permet de résoudre les problèmes liés à une utilisation dans les milieux extrêmes et plus particulièrement dans les milieux corrosifs tels que les environnements marins.

Dans tous les cas, la garantie accordée par SAMMODE n'est valable que si :

- La bonne qualité d'inox a été sélectionnée
- La fixation des luminaires a été réalisée à l'aide de visserie en acier inoxydable (qualité A2 pour le 304L, qualité A4 pour le 316L)
- Dans le cas de risque de dépôt conducteurs à l'origine de la corrosion par piqure (sel, limaille de fer, ambiance chlorée...), un rinçage régulier à l'eau claire a été effectué
- Les luminaires ont été protégés contre toute projection de métal incandescent (soudure à l'arc...) ou toute coulure de rouille pouvant émaner notamment de la corrosion du supportage ou des éléments métalliques installés à proximité.

## 5. Exécution des prestations de garantie

En cas de défaillances, SAMMODE décide, selon sa seule appréciation, s'il faut remplacer le composant défectueux, remplacer le luminaire ou créditer le client du montant correspondant. Les frais de démontage, de remontage, d'envoi et de réexpédition des produits sont à la charge des clients intermédiaires ou finaux. Tous les autres frais, tels les frais générés par un remplacement ou une défaillance survenus au moment de l'installation ou autres dommages et/ou dommages consécutifs ne sont pas couverts par cette garantie.

## 6. Demande en garantie

La prestation en garantie doit être demandée sans délai en renvoyant le produit défectueux pour permettre de contrôler le bien-fondé de la réclamation. Il appartient au demandeur de fournir toutes les informations et éléments d'appréciation concernant l'usage et les conditions d'utilisation du luminaire.

## 7. Droit applicable

Se reporter aux conditions générales jointes à la facture.



**Sammode**

24, rue des Amandiers  
F-75020 Paris  
Tél. : 01 43 14 84 90  
Fax : 01 47 00 59 29  
Email: [info@sammode.com](mailto:info@sammode.com)  
Internet: [www.sammode.com](http://www.sammode.com)